

CONCOURS ATS – SESSION 2024

CONSIGNES AUX CANDIDATS

Avant chaque épreuve

Les candidats devront être présents une demi-heure avant le début de chaque épreuve munis de :

- la convocation,
- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport),
- stylo-bille ou feutre à pointe fine ou moyenne, de couleur noire ou bleue. **L'utilisation de correcteur liquide ou à ruban est interdite.**
- calculatrice

Inscrire sur toutes les copies qui seront rendues, son nom, numéro de place, numéro d'inscription et signature. **Une copie dont l'entête n'a pas été intégralement renseigné, ne sera pas prise en compte.**

Retard

Les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure après le début de l'épreuve mais ne bénéficieront pas de temps supplémentaire pour composer.

Sortie et fin d'épreuve

Aucune sortie, même définitive, n'est autorisée avant la fin de la première heure.

Tout candidat autorisé à sortir temporairement devra être accompagné d'un surveillant.

Chaque candidat doit s'assurer d'avoir émargé avant de quitter la salle. A défaut d'émargement la composition sera annulée.

Déroulement

Pendant le déroulement de l'épreuve, il est interdit d'ouvrir son sac. Tout le matériel nécessaire doit être posé sur la table avant le début de l'épreuve (y compris médicaments, mouchoirs, bouteille d'eau, etc...)

Il est interdit aux candidats, pendant l'épreuve, de communiquer entre eux ou avec l'extérieur. En particulier, l'usage des fonctions de communication des calculatrices est interdit. **Les candidats doivent éteindre leur téléphone portable, (et pas seulement désactiver la sonnerie), ainsi que tout autre objet communiquant (montre connectée...) et les ranger dans leur sac. Aucun téléphone portable, ou smartphone ne peut être utilisé à titre de calculatrice.**

Les montres connectées étant interdites, il est de la responsabilité des candidats de se munir d'un autre dispositif d'indication de l'heure.

L'usage d'une calculatrice électronique est autorisé pour certaines épreuves écrites, cette indication figurant explicitement sur le sujet, les consignes ci-dessous sont des consignes à titre prévisionnel :

Épreuve de français

Les dictionnaires sont interdits, ainsi que l'usage de machines (calculatrices, traductrices...)

Épreuve de mathématiques

Calculatrice interdite

Épreuve de sciences physiques

Calculatrice interdite

Épreuve de sciences industrielles

Les calculatrices de poches sont autorisées, quel que soit leur modèle, à condition qu'elles soient autonomes et qu'elles ne comportent pas de dispositif d'impression ni de dispositif externe de stockage d'information (cassettes, bandes magnétiques...). L'échange de modules mémoires amovibles est interdit. Chaque calculatrice devra porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Plusieurs calculatrices peuvent être apportées en salle de composition, mais les candidats ne peuvent en placer qu'une seule sur la table.

Épreuve d'anglais

Les dictionnaires sont interdits ainsi que l'usage de machines (calculatrices, traductrices...).

Pour l'ensemble des épreuves

Aucun document n'est autorisé